Deutscher Bundestag Bundesrat

Réunion des secrétaires générales et secrétaires généraux des parlements des États membres de l'UE et du Parlement européen

Procès-verbal de la visioconférence du 29 mars 2021

La réunion des secrétaires générales et secrétaires généraux des parlements des États membres de l'UE et du Parlement européen s'est tenue le 29 mars 2021 à Berlin sous forme de visioconférence.

Comme le veut la tradition, les secrétaires généraux de la troïka (Finlande, Allemagne, Slovénie, Parlement européen) se sont retrouvés avant la réunion pour discuter du projet de programme pour la réunion des secrétaires généraux, de sujets liés à la plateforme IPEX et de l'ordre du jour provisoire de la conférence des présidents des parlements prévue pour mai 2021.

La réunion des secrétaires générales et secrétaires généraux des parlements des États membres de l'UE et du Parlement européen s'est ouverte par une allocution de bienvenue du président du Bundestag allemand, Wolfgang SCHÄUBLE, qui a donné un aperçu du thème choisi pour la session I de la prochaine conférence des présidents des parlements, les conséquences de la numérisation pour la démocratie.

Le secrétaire général du Bundestag allemand, Lorenz MÜLLER, et la secrétaire générale du Bundesrat, Ute RETTLER, ont ouvert ensemble la réunion des secrétaires généraux. Lorenz MÜLLER a présenté l'ordre du jour de la réunion virtuelle, qui a été adopté à l'unanimité.

Session I : Présentation du projet de programme de la conférence des présidentes et présidents des parlements des États membres de l'UE et du Parlement européen

Lorenz MÜLLER a présenté le projet de programme de la conférence virtuelle des présidents des parlements des États membres de l'UE et du Parlement européen qui se tiendra le 10 mai 2021. La réunion aura pour thème principal la « Transition numérique et mutation de la sphère publique - Dangers et chances pour la démocratie représentative » et débutera par l'intervention de deux experts de haut niveau. La participation de Francesca BRIA, présidente du Fonds national italien pour l'innovation, a déjà été confirmée. Lorenz MÜLLER a précisé que pour garantir le caractère spontané des échanges de vues, les demandes de prise de parole ne seraient reçues qu'après le début de la réunion. La session II sera consacrée à l'adoption de deux rapports sur la coopération interparlementaire. À l'issue de la conférence, les participants auront la possibilité de se retrouver pour des entretiens bilatéraux dans des espaces virtuels.

Exceptionnellement, en raison du format virtuel adopté, seules les conclusions de la présidence convenues avec les parlements de la troïka seront publiées après la conférence.

Harald DOSSI, secrétaire général du Conseil national autrichien, s'est félicité du thème choisi pour la conférence des présidents et a annoncé que le président du parlement autrichien interviendrait tant sur l'aspect de la sécurité physique des parlements que sur celui de la lutte contre les cyber-menaces. M. DOSSI a en ensuite présenté le projet « #WeRemember » du Congrès juif mondial et a invité un maximum de parlements nationaux à s'y associer à l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, le 27 janvier 2022. Il a proposé d'insérer un passage à ce sujet dans les conclusions de la conférence des présidents des parlements.

Le secrétaire général du Parlement européen, Klaus WELLE, a confirmé qu'un échange avait déjà eu lieu entre le Conseil national autrichien et le président du Parlement européen à propos de la campagne « #WeRemember » et a exprimé son soutien à cette action.

Luigi GIANNITI, représentant du Sénat italien, a apporté son soutien à la proposition autrichienne et invité les parlements des États membres de l'UE à contribuer à faire de la « Conférence sur l'avenir de l'Europe » une manifestation la plus inclusive et participative possible.

Lorenz MÜLLER a fait savoir que le Bundestag allemand participerait lui aussi à la campagne « #WeRemember ». Selon lui, la sécurité physique et numérique des parlements jouera certainement un rôle lors de la session I, sous l'aspect de l'évolution des médias. Concernant la « Conférence sur l'avenir de l'Europe » et le renforcement de la participation des jeunes dont elle traite, il s'est dit confiant, estimant que ce thème pourrait être intégré dans le cadre du volet « Numérisation » de la conférence.

Présentation de la dimension parlementaire de la présidence portugaise du Conseil de l'UE

Albino DE AZEVEDO SOARES, secrétaire général de l'Assembleia da República portugaise, a présenté la dimension parlementaire de la présidence portugaise du Conseil de l'UE.

La devise de la présidence portugaise du Conseil de l'UE, « Le temps d'agir », aurait peut-être dû, dans la perspective actuelle, aussi être « Le temps de s'adapter » : du fait de la pandémie de Covid-19, les parlements ont dû faire la preuve de leur capacité d'adaptation dans de nombreux domaines. L'espoir initial d'une pandémie de courte durée a fait place, dans une deuxième étape, à l'élaboration de plans d'urgence. La présidence portugaise du Conseil de l'UE se trouve maintenant à mi-parcours de son mandat. L'Assembleia da República a abordé la dimension

parlementaire avec un programme ambitieux, qui prévoyait d'organiser une manifestation interparlementaire en moyenne tous les 15 jours. Au total, ce sont plus de quarante visioconférences qui ont eu lieu et réuni plus de 500 parlementaires de toute l'Europe ainsi qu'une série de personnalités de réputation internationale. La présidence portugaise du Conseil avait aussi pour ambition de partager la culture portugaise avec les partenaires européens. Sur le plan technique, le Portugal a choisi la plateforme Interactio pour organiser les formats virtuels, d'une part car elle possède une fonctionnalité d'interprétation intégrée et, d'autre part, car son maniement est déjà suffisamment familier du fait de son utilisation au Parlement européen.

M. DE AZEVEDO SOARES part du principe que la présidence portugaise du Conseil qui se terminera le 30 juin 2021 aura été purement virtuelle. Il estime que les visioconférences sont devenues un instrument d'appoint important pour la coopération interparlementaire et qu'elles pourraient coexister utilement avec les formats traditionnels, sans pouvoir les remplacer totalement. Évoquant les prochaines présidences slovène et française du Conseil, M. DE AZEVEDO SOARES a signalé que son parlement était disponible pour des échanges sur les bonnes pratiques.

Session II : IPEX

Maija-Leena PAAVOLA, secrétaire générale de l'Eduskunta finlandaise, a présenté le rapport annuel du Conseil d'IPEX consacré aux travaux du dernier exercice, qui a surtout été marqué par les travaux de mise en œuvre et la consolidation d'IPEX. Elle a indiqué que le Parlement européen avait engagé d'importances ressources humaines et financières pour faire avancer la mise en place du nouveau site d'IPEX (version 3). Tous les parlements travaillent désormais avec IPEX et il est important de garantir la fiabilité de la nouvelle version du site Internet en réalisant des tests très poussés, condition indispensable au démarrage officiel de la nouvelle version. Mme PAAVOLA a remercié le Parlement européen pour le travail considérable accompli. À ses yeux, la gouvernance d'IPEX est un autre thème marquant : à l'issue du premier programme de travail pluriannuel d'IPEX, qui s'est terminé l'année passée, le Conseil d'IPEX vient d'adopter un nouveau programme de travail glissant qui sera, comme le précédent, valable trois ans, mais devra être actualisé tous les ans. Les objectifs à long terme seront eux aussi examinés une fois par an.

Maija-Leena PAAVOLA a également mis en avant le rôle prépondérant que jouent les correspondants nationaux IPEX pour le lancement imminent de la version 3 d'IPEX, précisant que seules de formations poussées et une offre permanente de séminaires pertinents pourraient garantir le bon fonctionnement de la nouvelle plateforme après son lancement. En amont, les correspondants nationaux devraient contrôler les données révisées de la nouvelle version d'IPEX afin de créer une base de données robuste.

Dans l'optique d'une augmentation de la notoriété d'IPEX, Mme PAAVOLA a estimé qu'il était indispensable d'axer davantage IPEX sur les besoins des utilisatrices et utilisateurs afin de pouvoir proposer des offres adaptées, et a appelé de ses vœux une analyse des besoins en ce sens. Le travail du Conseil d'IPEX étant marqué par des questions techniques, elle a également estimé que cela devait aussi se refléter dans la composition dudit Conseil.

Ute RETTLER a souligné que le nouveau départ d'IPEX pouvait augmenter durablement la coopération quotidienne entre les parlements et la visibilité publique du travail sur les affaires de l'UE accompli par les parlements. Elle a donc remercié chaleureusement le secrétaire général du Parlement européen, Klaus Welle, et ses collaborateurs Gérard Hilbert et Pekka Nurminen pour leur engagement à ce sujet.

Claes MÅRTENSSON, secrétaire général adjoint du Riksdag suédois, a lui aussi souligné l'importance d'IPEX. Rappelant que l'essentiel des travaux sur la version 3 d'IPEX, dont il espère le lancement prochain, avait été effectué sous la présidence finlandaise, il a exprimé sa vive gratitude et sa grande reconnaissance à la secrétaire générale, Maija-Leena PAAVOLA, et au secrétaire de la Commission des affaires de l'Union européenne, Peter Saramo, ainsi qu'à l'IPEX Information Officer, Calin Racoti, et à Gérard Hilbert du Parlement européen. M. MÅRTENSSON a souligné le rôle des correspondants nationaux dans la mise à disposition de données et contenus fiables, une mission pour laquelle il estime qu'ils doivent disposer du temps nécessaire, et terminé son intervention en appuyant l'idée, lancée par Mme PAAVOLA, d'une analyse des besoins des utilisateurs visant à améliorer IPEX.

Ute RETTLER a mis au vote les conclusions du Conseil d'IPEX, qui ont été adoptées sans voix contre ni abstention. En ce qui concerne les nominations au Conseil d'IPEX, Ute RETTLER a remercié les parlements qui ont déjà transmis leurs lettres de nomination et prié ceux qui souhaitent également déléguer un membre au Conseil d'en informer la présidence finlandaise.

En ce qui concerne la suggestion faite par Mme PAAVOLA à propos d'une modification du règlement d'IPEX, les secrétaires générales et secrétaires généraux ont convenu d'en débattre au Conseil d'IPEX et d'y évaluer les besoins. Ensuite, le Conseil d'IPEX devrait présenter un rapport à ce sujet pour la prochaine réunion des secrétaires générales et secrétaires généraux.

Ute RETTLER a conclu en remerciant l'IPEX Information Officer, Calin Racoti, pour le travail précieux fourni, ainsi que le président sortant du Conseil d'IPEX, Peter Saramo, pour l'excellente coopération.

Session III : Réponses aux défis de la pandémie de Covid-19 : numérisation des parlements, cybersécurité et visioconférences pour la coopération interparlementaire

Dans son introduction, Lorenz MÜLLER a souligné que la pandémie de coronavirus avait donné un véritable coup d'accélérateur à la numérisation. Il a estimé que la sécurité informatique et l'intégrité du système tout entier, nécessaires au maintien de la confiance du public dans le processus démocratique, étaient par conséquent des aspects importants de la numérisation actuelle des parlements.

Dans son exposé introductif, Klaus WELLE a décrit les trois priorités adoptées par le Parlement européen dans sa réaction à la pandémie. Premièrement, le Parlement européen a garanti la sécurité de ses députés et collaborateurs et facilité autant que faire se pouvait le télétravail. En outre, il a procédé à l'acquisition d'environ 10 000 ordinateurs hybrides, ce qui a permis de mettre les collaborateurs présentant des pathologies à risque en télétravail à 100 pour cent et les autres à 90 pour cent. De plus, il s'est doté de capacités de dépistage et de son propre centre de vaccination.
Deuxièmement, le Parlement européen a choisi de préserver sa capacité de décision, sans laquelle l'Union européenne n'aurait pu adopter aucune des mesures de soutien importantes contre la Covid-19. Afin d'assurer l'interconnexion, le Parlement européen a donc retenu le système d'interprétation mis au point par une toute jeune société balte, Interactio, et participé à son développement. M. WELLE a indiqué que si le choix ne s'était pas porté sur le leader du marché, une société américaine, c'était également afin de prendre en compte les directives européennes de protection des données. Au cours des douze derniers mois, quelque 200 000 participants à des réunions ont été connectés entre eux via la plateforme Interactio. Toutes les réunions de commissions et de groupes politiques, ainsi que les votes en commission et en plénière, se sont déroulés de cette manière, avec une interprétation directe intégrée au système (avec jusqu'à 12 et 13 langues proposées).
Dans le cadre du troisième pilier, la « solidarité pratique », le Parlement européen a mis une partie de l'infrastructure de ses sites de Bruxelles, de Luxembourg et de Strasbourg, inutilisée pour cause de pandémie, à la disposition de communautés vulnérables. En outre, les cantines ont fourni des repas aux catégories de population particulièrement touchées et le service de chauffeurs des députés s'est mis à la disposition des hôpitaux bruxellois pour l'acheminement de matériel médical et le transport de médecins et infirmières.

Le télétravail devrait rester une option pour les collaborateurs même après la pandémie, par exemple à raison d'un à trois jours par semaine. Selon Klaus WELLE, la participation hybride des députés aux séances a des avantages évidents, car elle leur permet p. ex. d'être plus présents dans leur circonscription. Grâce aux visioconférences, les délégations parlementaires qui, traditionnellement, ne se déplacent et ne reçoivent des délégations qu'une fois par an, peuvent

entretenir un contact permanent au niveau des députés et avec la société civile. Cela pourrait également s'appliquer à la coopération du Parlement européen avec les parlements nationaux. Enfin, il est possible de solliciter des experts pour une brève intervention par visioconférence alors qu'ils n'accepteraient pas de faire le long déplacement nécessaire. Les manifestations virtuelles offrent la possibilité d'associer un nombre beaucoup plus important de participants et de spectateurs et M. WELLE y a vu un instrument clé au service d'une participation citoyenne plus active et de la Conférence pour l'avenir de l'Europe. Bien entendu, ces options soulèvent des questions liées à la sécurité et, pour le Parlement européen, la nécessité de vérifier si tous les centres de données sont conformes aux normes de sécurité les plus strictes (niveau 4).

Lorenz MÜLLER a réaffirmé que l'utilisation des visioconférences comme instrument d'appoint pouvait intensifier les échanges internes et qu'elle avait un autre effet secondaire, celui de faciliter la participation des personnes ayant des obligations familiales aux formats d'échange internationaux.

Ute RETTLER a décrit dans son intervention l'expérience du Bundesrat avec les visioconférences pendant la présidence du Conseil de l'UE. Au début de la pandémie, le Bundesrat et le Bundestag ainsi que, plus largement, l'administration publique, étaient en retard, également sur les entreprises internationales, en matière de mise en place et d'utilisation d'infrastructures numériques modernes. Il n'est toutefois pas possible de reprendre à l'identique les modèles et les pratiques des grandes entreprises mondiales. Selon Mme RETTLER, la communication numérique publique, surtout dans les systèmes et sociétés démocratiques, a besoin de règles spécifiques en ce qui concerne la sécurité, la protection des données, la transparence et surtout le libre accès. Il existe de nombreuses plateformes de visioconférence qui, en fonction des exigences et de l'équipement des parlements, peuvent souvent être utilisées en parallèle, et il n'est pas nécessaire d'adopter un système ou une plateforme unique à l'échelle de l'UE. Ce qui est déterminant, c'est que les systèmes utilisés soient compatibles entre eux, la notion clé étant donc ici l'interopérabilité.

Ute RETTLER a attiré l'attention sur un point essentiel à ses yeux, la cybersécurité, estimant que les attaques contre les infrastructures numériques des parlements ne constituaient pas seulement un risque technique, mais qu'elles compromettaient aussi l'institution parlementaire et la démocratie en tant que telles. Les plateformes ouvertes de visioconférence sont une porte d'entrée pour les cyberattaques. Le Bundesrat utilise donc un système mis au point par l'Office fédéral pour la radiocommunication numérique de sécurité publique (BDBOS) et caractérisé par un respect strict des exigences de sécurité. Dans les cas isolés où il est nécessaire d'avoir recours à des plateformes ouvertes, le Bundesrat fournit à ses collaborateurs des ordinateurs spécifiques sans accès au réseau interne de l'assemblée.

Pendant la présidence allemande du Conseil de l'UE, le Bundesrat a fait intervenir des prestataires externes dont il a été satisfait et a ainsi pu bénéficier de la compétence et de la flexibilité disponibles sur le marché pour l'organisation technique de visioconférences internationales.
Outre les aspects techniques et pratiques, les questions juridiques revêtent également une importance déterminante pour l'utilisation des visioconférences lors du travail parlementaire, que ce soit en commission ou en séance plénière. Il convient notamment d'examiner ce qui est possible et envisageable sur la base des dispositions en vigueur, depuis les règlements des parlements jusqu'aux constitutions nationales.

Ute RETTLER a conclu son intervention en signalant que grâce aux visioconférences, l'activité parlementaire avait pu se poursuivre l'année dernière malgré la pandémie, mais que cette technique n'avait pas les avantages des rencontres personnelles et des échanges directs.

Éric TAVERNIER, secrétaire général du Sénat français, a indiqué que dans la situation de crise actuelle, il était indispensable de renforcer l'utilisation des moyens techniques, en particulier les visioconférences. Il a toutefois précisé que le Sénat français était d'avis – et l'avait signalé dans ses amendements au rapport « Renforcement de la coopération interparlementaire grâce aux technologies modernes » – que les réunions physiques devaient rester la norme et les visioconférences un instrument d'appoint pouvant être utilisé pour les entretiens préparatoires (p. ex. de fonctionnaires et d'experts). Les réunions et entretiens politiques, par exemple les conférences régulières instaurées à l'initiative de la présidence (p. ex. la COSAC), doivent continuer à se tenir en présence physique sauf si ce format s'avère impossible.

Albino DE AZEVEDO SOARES a déclaré qu'à aucun moment, l'assemblée nationale portugaise n'avait interrompu son activité pendant la pandémie. Afin de garantir la sécurité des séances, l'assemblée avait réduit le nombre de séances plénières et de députés présents, de sorte que seuls les 50 députés nécessaires au quorum participaient physiquement aux séances et que tous les autres pouvaient se connecter depuis leur bureau au parlement. Toutes les auditions ont eu lieu sous forme virtuelle, à l'exception des auditions de membres du gouvernement et de celles organisées en commission d'enquête.

Agnieszka KACZMARSKA, secrétaire générale du Sejm polonais, a rapporté que le Sejm disposait, avant même le début de la pandémie, d'un système d'information électronique et de systèmes de vote dans la salle des séances plénières et dans les salles des commissions. Il existait aussi déjà un système de visioconférence – peu utilisé avant la pandémie. Le règlement a été adapté pour permettre des séances virtuelles par communication électronique. Afin de gérer correctement plusieurs centaines de votes par jour, un système de vote en temps réel garantissant un niveau élevé de sécurité et d'intégrité des données et un système de vote numérique étaient

nécessaires. La participation à distance est en moyenne d'environ 75 pour cent pour les séances plénières et de 72 pour cent pour les séances des commissions. De plus, les collaborateurs de l'administration peuvent, pour la très grande majorité d'entre eux, pratiquer le télétravail.

Silvia MIHALCEA, secrétaire générale adjointe de la Chambre des députés roumaine, a indiqué que pendant le confinement, son assemblée avait poursuivi ses travaux, au moyen de ressources en ligne et de solutions à distance, et qu'il avait été nécessaire de modifier le règlement. Les assemblées plénières sont retransmises sur le site Internet du parlement et les députés peuvent voter électroniquement ou, lors des séances des commissions, par téléphone. Pour les séances plénières en format hybride, le décompte des voix s'effectue via le système de vote électronique dans la salle et via les tablettes des députés, mais plus des deux tiers des députés participent physiquement.

Claes MÅRTENSSON a expliqué que le règlement général sur la protection des données (RGPD) était un problème important pour la coopération interparlementaire. Le règlement stipule en effet que les données à caractère personnel ne peuvent être traitées que d'une manière excluant une utilisation non autorisée ou la perte de données. Pour les visioconférences, le règlement autorise certes, sous certaines conditions, le recours à des services d'informatique en nuage domiciliés en dehors de l'UE pour les visioconférences. Depuis l'arrêt « Schrems II » de la CJUE, qui avait jugé que la position juridique de la Commission européenne sur la protection des données à caractère personnel aux États-Unis n'était pas satisfaisante, il n'est pas certain que la transmission de visioconférences à des serveurs basés aux États-Unis soit compatible avec le RGPD. Étant donné que les entreprises américaines sont leaders du marché en matière d'informatique en nuage et de systèmes de conférence, il est en outre très probable que le traitement des données par la plupart des sociétés de visioconférence soit soumis à la jurisprudence américaine, une situation non conforme au RGPD. Il faudrait donc disposer d'autres solutions sur le marché de l'UE ou adapter davantage le RGPD.

Raymond SCICLUNA, secrétaire général de la Chambre des représentants maltaise, a indiqué que grâce à l'infrastructure informatique moderne dont dispose son assemblée, le fonctionnement du parlement s'était poursuivi sans grande difficulté pendant la pandémie et qu'il avait pu être adapté, par exemple par les votes et la participation à distance aux séances des commissions. M. SCICLUNA a estimé que l'organisation de séances techniques et thématiques en ligne était une bonne idée, tant pour des raisons de temps que de coûts, mais qu'il manquait à cette solution l'interaction interpersonnelle et les échanges informels, souvent aussi importants que la séance proprement dite.

Remco NEHMELMAN, secrétaire général du Sénat néerlandais, a rapporté que son assemblée avait organisé plus de 500 séances de commission virtuelles. Alors que les séances plénières

avaient lieu en présence physique dans une salle de plus grande taille, une possibilité de participation numérique avait été proposée aux députés habitant loin. Ces possibilités ont permis aux parlementaires d'exercer plus facilement leur activité et contribué à la sécurité des citoyens.

Luigi GIANNITI a indiqué que le Sénat et la Chambre des députés avaient pu poursuivre leurs travaux en séance plénière et en commission essentiellement en présence physique, même pendant la pandémie, en utilisant les tribunes du public et de la presse et en réorganisant les locaux. Les visioconférences ont été réservées aux auditions d'experts et de ministres. En ce qui concerne les conférences interparlementaires, M. GIANNITI a dit partager les préoccupations exposées par Éric TAVERNIER. La tenue en présence physique devrait être la norme pour les conférences interparlementaires et il convient d'instaurer des règles fiables pour les situations où les conférences virtuelles sont indispensables. Il a toutefois estimé que le format vidéo était très important pour les auditions d'experts.

Georgius MYLONAKIS, secrétaire général du Parlement grec, a expliqué que son assemblée avait eu recours à toutes les possibilités techniques afin de garantir la continuité de ses travaux et que 50 pour cent des collaborateurs étaient en télétravail. Différentes connexions réseau, des analyses de vulnérabilité et une sensibilisation des collaborateurs garantissent la sécurité et la protection des données. Le parlement a également utilisé des systèmes de visioconférence, comme WebEx, pour assurer la continuité de la coopération interparlementaire.

Lorenz MÜLLER a résumé la situation en indiquant que tous les parlements avaient surmonté la première année de la pandémie en associant modifications de procédure, mesures organisationnelles et développement intense de l'équipement technique des parlements.

Session IV : Durabilité et compatibilité environnementale dans le fonctionnement des parlements

Claes MÅRTENSSON a rapporté dans son intervention que l'administration du Riksdag suédois était certifiée depuis 2009 selon la norme de management environnemental ISO 14001. Il a précisé que les objectifs de l'administration parlementaire étaient la réduction des déchets, des émissions de gaz à effet de serre, des rejets de substances toxiques et les achats verts et durables. Cet objectif sera atteint par la planification, la mise en œuvre, le contrôle et une action (déterminée) de l'administration.
Les mesures engagées portent par exemple sur la végétalisation des toitures du Riksdag ou le raccordement au réseau de froid de Stockholm afin de réduire la consommation d'énergie des réfrigérateurs.
Pour les déplacements professionnels, l'avion est réservé aux trajets pour lesquels il permet d'économiser plus de quatre heures. Le papier est imprimé uniquement recto-verso et le

parlement a fait l'acquisition d'un vélo cargo pour le transport de matériel entre ses différents sites.

Agnieszka KACZMARSKA a détaillé des différentes mesures prises par le Sejm polonais. Le processus législatif est dématérialisé, le parlement a banni les bouteilles en plastique et la cantine n'utilise que des emballages respectueux de l'environnement pour les plats à emporter. Le Sejm a en outre ses propres ruches et produit du miel. À terme, tout l'éclairage intérieur sera équipé de LED.

Marie HANSEN, secrétaire générale du Folketing danois, a indiqué qu'une analyse des performances énergétiques de l'administration du parlement était en cours et que le système d'éclairage serait remplacé par des LED. Les emballages respectueux de l'environnement sont utilisés dans toute la mesure possible. Enfin, le Folketing s'est doté d'une commission de la durabilité chargée du suivi politique de cette thématique.

Harald DOSSI a indiqué que l'administration parlementaire autrichienne visait la certification EMAS d'ici l'été 2022 et que le fonctionnement du parlement devrait aussi être organisé de manière durable. Les principes favorisant l'inclusion des personnes handicapées sont mis en œuvre, tant dans les bâtiments que sur Internet. L'administration du parlement est tenue de respecter l'Agenda 2030. M. DOSSI a cité quelques exemples de mesures réalisées ou en cours de réalisation : raccordement des bâtiments du parlement aux réseaux de chauffage et de froid urbains, numérisation des séquences de travail, site Internet en allemand facile et en langue des signes ; visites médicales de dépistage pour les salariés et mesures de réinsertion pour les personnes relevant d'une longue maladie, promotion des femmes/égalité des sexes et cantine servant des repas sains.

Manuel CAVERO, secrétaire général du Sénat espagnol, a fait référence au système d'achats écologique de l'administration du Sénat, indiquant également que des objectifs de respect de l'environnement/de durabilité avaient été fixés et qu'un rapport était en cours d'élaboration sur leur réalisation.

À la fin de la discussion, Ute RETTLER a exposé la proposition, émise par la présidence, d'aborder régulièrement le thème de la durabilité lors des réunions des secrétaires générales et secrétaires généraux et d'organiser un échange sur les nouveautés et les expériences actuelles. Cela constituerait à ses yeux une source d'inspiration pour les administrations parlementaires. On pourrait imaginer que lors de réunions à venir, une secrétaire générale ou un secrétaire général présente les bonnes pratiques de son assemblée et qu'une brève synthèse soit ensuite mise en ligne sur le site Internet d'IPEX. Cette approche pourrait constituer un complément utile

aux réseaux existant déjà au niveau purement technique de certains services spécialisés et inscrirait les échanges dans un cadre digne de l'ampleur et de l'importance de la tâche.

Mme RETTLER a conclu en remerciant M. MÅRTENSSON pour la bonne coopération pendant les années passées et lui a souhaité le meilleur pour ses nouvelles attributions professionnelles.

Rapports sur la coopération interparlementaire

Lorenz MÜLLER a présenté deux rapports sur la coopération interparlementaire que la présidence allemande avait repris de la présidence finlandaise après l'annulation de la conférence d'Helsinki en 2020. Il a indiqué que les deux rapports étaient le résultat des travaux d'un groupe de travail présidé par la Finlande mis en place à Vienne en avril 2019 lors de la conférence des présidents des parlements de l'UE et qu'ils avaient été présentés dès janvier 2020 lors de la réunion des secrétaires généraux à Helsinki.

Le rapport « Renforcement de la coopération interparlementaire grâce aux technologies modernes » traite des possibilités techniques disponibles pour les conférences interparlementaires. En même temps, les expériences issues de la crise du coronavirus ont modifié les attitudes vis-à-vis des conférences virtuelles, incitant la présidence allemande à actualiser le rapport. Pendant la pandémie de coronavirus, les visioconférences et les méthodes de travail techniques ont largement supplanté les conférences physiques, qui auraient été annulées en raison des règles de distanciation sociale. Mais l'importance des solutions techniques pour la coopération interparlementaire s'est manifestée même au-delà de cette situation particulière de la pandémie.
Le rapport révisé met donc en avant des mesures permettant un échange d'expériences et le soutien mutuel entre les parlements. Un enseignement à tirer de la pandémie pourrait être l'importance d'une meilleure interopérabilité des systèmes de conférences, de vastes stratégies informatiques et la qualification de tous les collaborateurs parlementaires et députés. Il faut en outre garantir une cybersécurité robuste et le respect des dispositions de protection des données de l'UE. Il est également important de souligner qu'à l'avenir, les conférences physiques ne devraient pas toutes être remplacées par des visioconférences, un sujet qui a déjà fait l'objet des consultations de ce jour.

Lorenz MÜLLER a expliqué que le rapport avait fait l'objet d'une concertation au niveau technique avec les parlements avant la réunion des secrétaires généraux et que les commentaires et les modifications y avaient déjà été intégrés, ce qui permet d'escompter un résultat satisfaisant pour tous.

Renvoyant à son intervention précédente, Éric TAVERNIER a déclaré que les conférences interparlementaires régulières et les conférences organisées à l'initiative de la présidence doivent se tenir en présence physique, sauf si d'autres raisons s'y opposent. C'est la raison pour laquelle le Sénat français a proposé une autre modification du rapport.

Lorenz MÜLLER a fait remarquer que l'amendement n'avait été remis que très récemment et qu'il n'avait pas encore pu être pris en compte pour la réunion d'aujourd'hui. Il a donc proposé d'examiner ce point dans le détail au niveau technique d'ici la conférence des présidents des parlements. M. TAVERNIER s'est dit d'accord avec cette procédure.

Lorenz MÜLLER a constaté qu'un accord existait sur le rapport « Renforcement de la coopération interparlementaire grâce aux technologies modernes », à l'exception de la proposition de M. TAVERNIER concernant les points 30.2 et 30.3, qui reste à examiner.

Lorenz MÜLLER a ensuite présenté le « Rapport sur la révision des lignes directrices de coopération interparlementaire dans l'UE ». Le groupe de travail présidé par la Finlande a mis à jour les « Lignes directrices sur la coopération interparlementaire dans l'Union européenne », dont la dernière révision remontait à 2008. De nouveaux formats comme la Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune, par exemple, ont été adoptés. La présidence allemande reprend, sans le modifier, le projet finlandais qui avait déjà été présenté sous cette forme aux secrétaires généraux en 2020 à Helsinki. En l'absence d'autres interventions, le rapport sera proposé aux présidents des parlements de l'UE pour adoption lors de leur conférence en mai 2021.

Lorenz MÜLLER a remercié les collègues du groupe de travail présidé par la Finlande, en particulier M. Peter Saramo pour son travail sur les deux rapports.

Divers

Sous le point « Divers » de l'ordre du jour, la secrétaire générale l'Assemblée nationale slovène, Uršula ZORE TAVČAR, a rapporté sur la dimension parlementaire de la présidence slovène du Conseil de l'UE qui commencera prochainement, le 1er juillet 2021. En raison de la situation actuelle, toutes les réunions prévues à Ljubljana (entre autres la réunion des présidents de la COSAC, la CIP sur la Politique étrangère et de sécurité commune et la Politique de sécurité et de défense commune ainsi que la CIP sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'UE des 27/28 septembre 2021) ne seront certainement pas possibles. On espère toutefois pouvoir organiser la réunion plénière de la COSAC fin novembre en présence physique et pouvoir accueillir les secrétaires généraux en janvier 2022 à Ljubljana.

Remarques finales

Ute RETTLER a constaté que l'adoption des rapports et des lignes directrices avait permis de prendre des orientations importantes pour la future coopération interparlementaire et a remercié tous les participants pour leurs contributions à l'élaboration des rapports.

Lorenz MÜLLER a lui aussi remercié tous les participants pour la discussion constructive, notant que la rencontre d'aujourd'hui était la première réunion des secrétaires généraux à laquelle il avait l'honneur de participer en tant que secrétaire général du Bundestag allemand. Il a salué les collègues de la part de son prédécesseur, Horst Risse.